



ARRETE DU MAIRE N° PM-2025-503
PORTANT INTERDICTION DE STATIONNER ET DE CIRCULER

TRAVAUX
22 BOULEVARD GAMBETTA
BOUTIQUE ASSUR POUR TOUS

Le Maire de CLERMONT-L'HERAULT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 et suivants ;

VU l'arrêté municipal en date du 22 août 2018 portant règlement général du stationnement et de la circulation ;

VU le Code de la route ;

VU le Code de la voirie routière ;

VU l'arrêté municipal du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Marie SABATIER, Premier Adjoint au Maire, en matière de réglementation de la circulation et du stationnement sur la voie publique.

VU la demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public présentée par M. PERIER Vincent (Assur pour Tous) au 22 boulevard Gambetta,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer le stationnement pour assurer la sécurité des usagers et permettre la réalisation des travaux.

ARRETE

Article 1 :

L'entreprise ASSUR POUR TOUS représentée par M. PERIER Vincent est autorisé à stationner devant le n° 22 Boulevard Gambetta, le lundi 15 septembre 2025 de 08h30 à 18h00.

Article 2 :

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par M. PERIER Vincent.

Article 3 :

Le présent arrêté sera affiché sur le lieu de travaux.

Article 4 :

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 : Ampliation sera adressée à :

- M. le Directeur Général des Services,
- M. le Directeur de services Techniques municipaux,
- M. le Responsable de la Police Municipale,
- M. le Lieutenant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

Fait à Clermont l'Hérault, le 9 Septembre 2025.

Par délégation du Maire
Le 1^{er} Adjoint,
Jean-Marie SABATIER.

